

## **Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels**

### **Retrait de la déclaration faite en vertu de la règle 18.1)c)i) du Règlement d'exécution commun à l'Acte de 1999 et l'Acte de 1960 de l'Arrangement de La Haye : Turquie**

1. Le 23 juillet 2019, le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a reçu de la Mission permanente de la Turquie auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) une notification indiquant le retrait par la Turquie de la déclaration faite le 1<sup>er</sup> octobre 2004 en vertu de la règle 18.1)c)i) du Règlement d'exécution commun à l'Acte de 1999 et l'Acte de 1960 de l'Arrangement de La Haye (se référer à l'avis n° 27/2004).

2. Conformément à la règle 35.2) du règlement d'exécution commun, ledit retrait a pris effet à la date à laquelle le Directeur général a reçu la notification de retrait, à savoir le 23 juillet 2019.

Le 16 septembre 2019